



**CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE N'EST PAS POUR DISTRIBUTION AUX ÉTATS-UNIS,
NI AUX AGENCES DE NOUVELLES AMÉRICAINES**

Pour diffusion immédiate

TSX : FER

**LES MINES DE FER CENTURY ANNOUCE LA RÉALISATION DU DEUXIÈME PLACEMENT EN ACTIONS DE
20 MILLIONS DE DOLLARS DE WISCO INTERNATIONAL DANS SA COENTREPRISE D'ATTIKAMAGEN**

Toronto, Canada le 19 septembre 2013 – Les Mines de fer Century (« Century » ou « la Société ») annonce que WISCO International Resources Development & Investment Limited (« **WISCO International** ») a réalisé aujourd'hui son deuxième placement en actions d'une valeur de 20 millions de dollars (le « **deuxième placement en actions** ») dans la coentreprise (la « **coentreprise** ») entre Century et WISCO International pour la propriété ferrière d'Attikamagen (le « **Projet d'Attikamagen** »). La participation de la coentreprise dans le projet d'Attikamagen est détenue par Labec Century Iron Ore Inc. (« **Labec Century** »), qui détient une participation de 56% dans le Projet d'Attikamagen en vertu de son option et de son entente de coentreprise (« **l'entente d'Attikamagen** ») avec les Mines de fer Champion limitée (TSX:CHM) (« **Champion** ») dont une participation additionnelle de 4% sera transférée à Labec Century à la conclusion de la vérification préalable de Champion en vertu de l'entente d'Attikamagen.

La création de la coentreprise fut achevée selon la convention des actionnaires en date du 19 décembre 2011 (la « **convention des actionnaires d'Attikamagen** ») entre Century, Century Iron Ore Holdings Inc., WISCO International et WISCO Canada Attikamagen Resources Development & Investment Limited (« **WISCO Attikamagen** ») et Labec Century. Dans le cadre de la convention des actionnaires d'Attikamagen, WISCO International, par la voie de WISCO Attikamagen, achevait son placement en actions initiale de 20 millions de dollars dans Labec Century le 26 septembre 2012. Avec la réalisation du deuxième placement en actions d'aujourd'hui, WISCO International détient un total de 40 millions de dollars en actions ainsi que 40% des droits de vote et une participation en actions de Labec Century. Century détient le solde de 60% des droits de vote et des actions de Labec Century.

La direction de Labec Century continuera d'être assurée conjointement par Century et WISCO International, conformément à la convention des actionnaires d'Attikamagen, disponible sur SEDAR. Les dispositions de l'entente des actionnaires d'Attikamagen sont précisées dans le dernier rapport annuel de la Société, aussi disponible sur SEDAR. Selon la convention des actionnaires d'Attikamagen, à l'avenir les placements en actions se feraient au pro rata des participations respectives de Century et de WISCO International dans Labec Century.

Sandy Chim, Président et chef de la direction de Century, a déclaré : « la réalisation de l'acquisition de 40% des actions par WISCO représente une pierre d'assise dans le développement du projet d'Attikamagen et complète la structure que nous avons conçue pour avancer le projet de façon à lui donner les meilleures chances de réussir, que ce soit au niveau de son financement capital ou de la vente de ses produits. C'est le gisement de Joyce Lake au projet d'Attikamagen qui est le plus avancé dans son développement; son évaluation économique préliminaire (« EPP ») est complétée et a été rendue publique le 8 mai 2013. La réalisation d'aujourd'hui confirme la confiance et l'engagement de notre partenaire dans la coentreprise. »

Au sujet de Century

Century est une entreprise d'exploration et de développement consacrée à l'exploration et au développement potentiel de projets de fer au Canada. La Société détient des intérêts importants dans plusieurs propriétés dans l'ouest du Québec, dans la région prolifique de production de minerai de fer de la Fosse du Labrador dans l'est du Québec, et dans l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador. Century compte deux principaux partenaires stratégiques en WISCO Resources et Minmetals Exploration & Development (Luxembourg) Limited S.à.r.l., deux sociétés d'état chinoises détenant les ressources financières et techniques permettant de lui fournir du financement et des expertises techniques pour l'exploration et le développement de l'ensemble de ses projets.

Les Mines de fer Century détient des intérêts dans les projets d'exploration miniers suivants, situés dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador :

- Le projet d'**Attikamagen** dans lequel Labec Century Iron Ore Inc. (« Labec Century ») détient une participation de 56%; Century a soumis sa demande d'acquisition d'une participation supplémentaire de 4% en vertu de l'entente d'option et de coentreprise Attikamagen avec Mines de fer Champion (TSX:CHM) (« Champion »). Champion poursuit actuellement sa vérification préalable à la conclusion du transfert de ce 4%. Tel qu'elle l'a annoncé le 26 septembre 2012, Labec Century est une coentreprise de Century et de WISCO International.
- Le projet de **Sunny Lake**, une coentreprise de Century et de WISCO International dans le cadre de l'entente de coentreprise de Sunny Lake, tel qu'annoncé par Century le 29 novembre, 2012.
- Le projet de **Duncan Lake**, dans lequel Century détient une participation accumulée de 65% en vertu d'une entente d'option et de coentreprise avec Augyva Mining Resources Inc. (TSX-V: AUV) (« **Augyva** »). Century a signé une entente-cadre de coentreprise avec WISCO qui permet à WISCO d'acquérir une participation de 40 % dans le projet Duncan Lake; et
- Les projets **d'Astray, de Grenville, de Menihék et de Schefferville**, récemment acquis d'Altius Minerals Corp. (TSX:ALS) détenus à 100 % par Century, sauf le projet Astray, dont Century a vendu une participation de 80 % et conservé une participation de 20 %.

L'objectif de la Société est d'accroître la valeur pour les actionnaires par le développement des projets de fer au Canada et de devenir un grand producteur de minerai de fer canadien. Site Web des Mines de fer Century : www.centuryiron.com

Au sujet de WISCO International

WISCO International détient une participation d'environ 25% dans Century. WISCO International est l'une des filiales importantes de la Wuhan Iron & Steel (Group) Corporation (« **le groupe WISCO** »), dont le siège social se trouve à Wuhan dans la province de Hubei, République populaire de Chine. WISCO est un important producteur d'acier de tôles et de plaques d'acier en Chine, et possède un éventail complet d'usines de transformation, y compris les mines, la cokerie, la production de fer et d'acier, les lamineries et les installations auxiliaires. Suite à sa fusion et sa réorganisation avec la Ezhou Iron & Steel Company, la Liuzhou Iron & Steel Company et la Kunming Iron & Steel Company, WISCO est devenue un conglomérat de premier rang avec une capacité de production annuelle de 40 millions de tonnes, ce qui en fait le quatrième producteur d'acier au monde. En 2012, WISCO s'est classée au 321^{ième} rang à la liste des Fortune 500.

Renseignements:

Bob Leshchyshen, MBA, CFA

Vice-Président, Développement corporatif et relations avec les investisseurs

416-977-3188, Ext. 109

bob.leshchyshen@centuryiron.com

Pauline Couture

PCA

514-927-8424

pmc@pcassociates.ca

MISE EN GARDE SUR LES RENSEIGNEMENTS PRÉVISIONNELS

Ce communiqué peut contenir des renseignements prévisionnels au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières. Les renseignements prévisionnels portent sur l'avenir plutôt que sur le passé. Dans ce contexte, les énoncés portent souvent sur le rendement attendu des affaires et des finances, et contiennent souvent des mots tels que « prévoit », « croit », « planifie », « estime », « s'attend à » et « a l'intention de » ou une autre expression semblable, ou des énoncés selon lesquels tel ou tel action ou événement « pourrait » ou « devrait » se produire ou être entrepris, ou leur contraire. Les énoncés prévisionnels peuvent inclure, mais ne se limitent pas aux énoncés au sujet de la convention des actionnaires d'Attikamagen et les coentreprises entre la Société et WISCO International pour l'exploration et le développement des projets de Century à Sunny Lake, Duncan Lake et Attikamagen, l'objectif de Century d'accroître la valeur des actionnaires par le développement des projets de minerai de fer au Canada et de devenir un grand producteur de minerai de fer au Canada et la réussite du projet d'Attikamagen à se capitaliser et à vendre ses produits.

Les renseignements prévisionnels sont basés sur certaines présomptions qui pourraient changer de façon déterminante à l'avenir, y compris les présomptions que les investissements et coentreprises seront réalisées et que les approbations réglementaires nécessaires seront obtenues. De tels énoncés et renseignements

reflètent la perspective actuelle de la Société au sujet des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels pourraient différer de façon déterminante de ceux prévus dans ces énoncés et renseignements prévisionnels. De par leur nature, les énoncés prévisionnels traitent de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui pourraient faire en sorte que nos résultats, performances ou réalisations diffèrent de façon déterminante de ceux prévus ou décrits lors de tels énoncés prévisionnels. Certains de ces facteurs sont détaillés dans le dernier circulaire d'information de Century soumis aux agences provinciales de réglementation et affiché sur www.sedar.co. La Société prévient que la liste des facteurs déterminants ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsque les investisseurs ou les autres se basent sur les énoncés et renseignements prévisionnels de la Société pour prendre des décisions, ils doivent tenir compte assidument des facteurs précédents ainsi que d'autres incertitudes et événements potentiels. Si l'un ou plusieurs de ces risques et incertitudes devaient se produire, ou si les présomptions sous-jacentes devaient ne pas s'avérer, les résultats réels pourraient différer de façon déterminante de ceux décrits dans les énoncés prévisionnels. De plus, malgré que Century ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels puissent différer de façon déterminante de ceux décrits dans les énoncés prévisionnels, il se pourrait qu'il y ait d'autres facteurs qui feraient en sorte que les actions, événements ou résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou voulus. Il ne peut y avoir d'assurance que de tels énoncés s'avèreront, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de façon déterminante de ceux prévus dans de tels énoncés. Les lecteurs ne devraient donc pas attribuer de certitude excessive aux énoncés prévisionnels. Les énoncés prévisionnels sont publiés en date d'aujourd'hui et peuvent conséquemment changer par la suite. Les énoncés prévisionnels sont émis dans le but d'informer les investisseurs et les autres des attentes et des projets de la direction et d'améliorer leur compréhension de l'environnement dans lequel nous exploitons l'entreprise. Century ne s'engage nullement à mettre cette information à jour, sauf lorsque les lois applicables l'exigent.